

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne

Montclar sur Gervanne, le 22 février 2021



<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 17 février 2021</p>
--

Convocation : 11/02/2021

Séance du conseil municipal : 17 Février 2021

Présents :

Mmes Michelle EYRAUD, Laurence DUBOIS, Hélène SYLVESTRE, Sylvie DERVILLE, Nadine PERRET, Priscilla VASSEUR,

Mrs Jean-Pierre ANDEOL, Laurent SAYN, Denis GAUDIN, Armand PETIT, Rudy SYLVESTRE

Secrétaire de séance : Priscilla VASSEUR

Déroulement :

A. Compte rendu de la séance du 06 janvier 2021

Lecture effectuée avec reprise des points abordés lors de la dernière séance.

Le compte rendu est approuvé. Toutefois, concernant le Pacte de gouvernance de la CCVD, il est demandé de vérifier l'impact financier pour la collectivité : le pourcentage de la répartition de l'IFER n'atteint pas 100%.

B. Ordre du jour

1. Chemins Ruraux n°5 et 6

Exposé par les adjoints et un conseiller municipal du projet de tracé : maintien de l'accès des crêtes à travers le vignoble avec barrière en limite des vignes/forêt (partie voie sans issue) ; déplacement du CR5 et CR6 le long du ruisseau de la Romane côté Montclar. Ce projet de cheminement piéton passerait, en aval de la rivière, par la création d'un pont pédestre sur la rivière Romane et continuerait le long de la rivière côté Suze jusqu'à l'embranchement routier du quartier du maillet. Le sentier pédestre poursuivrait son cheminement le long de la rivière côté Montclar.

Cette présentation du nouveau tracé du chemin communal CR5 et CR6 proposée par les habitants du Maillet est validée sous réserve de la décision du conseil municipal de la commune de Suze et de la prise en charge financière du pont qui traverse la Romane par les habitants du Maillet.

2. CAUE : conventionnement

Dans le cadre de la valorisation des bâtiments communaux (magnanerie, salle sous mairie) et du cheminement piétons, la commune peut être accompagnée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisation et d'Environnement de la Drôme (CAUE). Organisme départemental, composé de chargés de mission, d'architectes, d'urbanistes et de paysagiste de formation, le CAUE peut apporter des éléments de diagnostic et d'aide à la décision auprès des communes.

L'adhésion au CAUE s'élève à 891 € et donne droit à 4 jours d'intervention.

Aussi dans le cadre de la valorisation des bâtiments communaux, il aurait pour mission :

- Le recueil et l'analyse des besoins et des envies de la commune

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de **Montclar sur Gervanne**



Montclar sur Gervanne, le 22 février 2021

- L'état de lieux sommaire des 2 bâtiments et de leurs abords au regard de leurs qualités spatiales et fonctionnelles et dans leur contexte villageois (atouts / contraintes / potentiels de l'existant / extension possibles, etc)
- L'écriture des premiers éléments de programme et objectifs de qualité architecturale et urbaine. Les objectifs de performance énergétique et de qualité environnementale seront approfondis en lien avec le conseiller énergie du territoire, qui sera sollicité par la commune.
- L'élaboration de scénarios en fonction de la capacité des espaces à accepter les usages envisagés et de leur inscription dans le projet communal ;
- L'animation du groupe de travail pour des temps de restitution et d'échange autour des éléments d'analyse et des propositions de scénarios

Pour cette convention : 9 jours de travail (dont les 4 jours de l'adhésion) de conseiller CAUE pour 2331 € (dont l'adhésion de 891€)

Dans le cadre de la valorisation de cheminements piétons, le CAUE aura pour mission :

- La réalisation d'un état des lieux/repérage partagé des cheminements existants afin d'identifier les atouts, points forts/faibles, atouts/contraintes avec les habitants/utilisateurs ;
- Le recueil et l'analyse des attentes et besoins exprimés par les élus, les riverains, les utilisateurs et les partenaires éventuels (CCVD, Biovallée, ...) ;
- L'identification et la cartographie des parcours, des cônes de vue, des espaces de repos à valoriser ;
- Le partage des sources d'inspiration et de références dans des aménagements simples et frugaux de réaménagement, balisage et signalétique de cheminement

Pour cette convention : 6 jours de travail de conseiller CAUE pour 1728 €

Pour ces 2 propositions de mission avec le CAUE : 15 jours d'intervention pour un coût global de 4 059€

Au regard, des montants engagés, le conseil municipal ne souhaite pas conventionner avec le CAUE, les priorités budgétaires devant être fléchés sur les travaux liés à potabilité de l'eau de nos sources et l'assainissement.

3. CCVD : convention mutualisation formation agent et matériel

La CCVD propose un service de mutualisation notamment :

- Moyens transversaux : assistance à maîtrise d'ouvrage AMO pour réseaux, bâtiments et achat
- Mise à disposition de matériel et de véhicule
- Formations mutualisées : mise en place de formation pour les agents communaux
- Système d'Information Géographique – SIG partagé : portail internet d'édition des données géographiques (cadastre, urbanisation, risques, réseaux, ...) dont accès public, cartographie et numérisation de réseaux.

Le remboursement des frais s'effectue :

- Pour les formations mutualisées : aux coûts de la formation, du nombre de jours et du nombre de participants
- Pour le matériel et véhicules mis à disposition : coût unitaire établis par matériel et véhicule
- Pour le SIG : forfait annuel environ 30 €/an

Cette demande de conventionnement intervient car la secrétaire de mairie a reçu une journée de formation sur son logiciel métier avec d'autres secrétaires du territoire. Cette journée a eu lieu à la CCVD.

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de **Montclar sur Gervanne**

Montclar sur Gervanne, le 22 février 2021



Il est proposé de signer la convention de mutualisation de service avec la CCVD pour les thématiques annoncées.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de signer la convention de mutualisation de service avec la CCVD permettant à la secrétaire de mairie de bénéficier de soutien technique pour l'exercice de ses missions.

4. Eau/Assainissement : choix et orientation budgétaire

Retour de la commission qui a eu lieu le 10 février 2021.

Assainissement : Dans le cadre du schéma directeur une proposition de Station d'épuration à roseaux à Vaugelas et à Montclar représente un coût de près de 366 000€. Une étude en utilisant une micro station a été menée. Le cout s'élève à environ à 214000€ pour les 2 stations.

Eau : Des travaux de raccordements sont à réaliser pour plusieurs administrés. Montant total 9670 € dont 1293€ coût à refacturer auprès des particuliers ; ***acceptation du conseil***

Des travaux pour la potabilité de l'eau de nos sources par une pompe doseuse (traitement chlore : 34 000€) sont proposés et représentent un coût moindre qu'un système par UV (127 000€)

Le château d'eau doit subir quelques travaux : 70 000 €

Le conseil municipal souhaite que les devis pour l'assainissement par micro station, la potabilité de l'eau et la réfection du château d'eau soient affinés afin de les inclure dans le budget 2021, et sollicite les subventions auprès du département et de l'agence de l'eau.

Ses travaux d'assainissement et de potabilité de l'eau sont nécessaires et constituent une priorité. Concernant l'assainissement, la priorité sera donnée au projet de Vaugelas.

5. Travaux mairie : électricité

Suite à des problématiques électriques, une modification du tableau électrique et une conformité de l'installation électrique est nécessaire. Un devis de 3050 € HT est présenté au conseil. Une demande de financement auprès du département est en cours.

Le conseil municipal vote pour la réalisation de ces travaux d'électricité et sollicite le département pour un financement.

6. Informations diverses

- a. Documents urbanisme ; présentation des déclarations de travaux pour
 - i. DP Piquet/Faure : construction d'une piscine
 - ii. DP Exposito : construction d'une piscine + ouverture fenêtre

Concernant la construction des piscines, des restrictions et prescriptions sont demandés :

- Remplissage complet des piscines avant le 31 mai ; en au moins 5 fois sur des horaires allant de 22h00 à 6h00 ; Prévenir la mairie avant la mise en eau du bassin pour planifier son remplissage pour la gestion de l'alimentation en eau de la commune.
- Rajout d'eau : sur la période horaire de 22h à 6h00
- Préconisation à l'utilisation d'un matériel automatique de mise en niveau du remplissage
- Favoriser les apports en eau autre que l'eau potable

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne

Montclar sur Gervanne, le 22 février 2021

b. Commissions municipales

i. Animation Vie Locale :

Un projet de café comme un lieu/espace de convivialité et de rencontre animé par les élus en y associant les habitants est en réflexion.

Un marché des producteurs locaux pourrait être proposé dès cette année juin 2021 au cœur du village.

Un tracé des chemins de promenade du village de Montclar sur Gervanne vers l'église est présenté.

Un nouveau tracé du chemin de ronde est aussi proposé. Il s'agit d'amener à la découverte du village tout en répartissant les visiteurs sur l'ensemble du village. Cela qui implique une signalétique et une concertation avec les habitants.

Le conseil municipal est favorable à ces projets.

ii. Bâtiments :

Réflexions autour de la Magnanerie et la salle sous la mairie : dans les 2 cas des projets de logement sont envisagés. Des logements privés ne nous permettent pas de mobiliser de subventions ou peu. Une réflexion financière est à mener.

iii. Eau/Assainissement : se reporter ce qui a été présenté plus haut

iv. Finance : une vigilance est à apporter aux projets de la commune. En effet, une rencontre avec la DGFIP démontre que la commune a un taux d'endettement important, même s'il est à pondérer par des loyers des logements communaux. Une renégociation des prêts en cours est envisagée. La priorité en ce début de mandat doit être donnée aux projets d'investissement relatifs à l'eau et l'assainissement.

Fin de séance à 20h30

Le Maire,
Hélène SYLVESTRE

